

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 11 DÉCEMBRE

L'ORDRE DU JOUR DEMOLE

La séance tenue avant-hier au Sénat présage de nouvelles persécutions contre l'Eglise et les catholiques. M. de Freycinet a parlé avec une véhémence qui ne lui est pas habituelle.

Voici le texte de l'ordre du jour, présenté par MM. Demôle, Merlin et Ranc et accepté par le ministère, qui a été voté par le Sénat :

« Le Sénat, considérant que les manifestations récentes d'une partie du clergé pourraient compromettre la paix sociale et constituent une violation flagrante des droits de l'Etat, confiant dans les déclarations du gouvernement, compte qu'il usera des droits dont il dispose ou qu'il croira nécessaire de demander au Parlement, afin d'imposer à tous le respect de la République et la soumission à ses lois ».

Cet ordre du jour a été voté par 208 voix contre 53.

Si l'on décompose ce vote, on fait les constatations que voici :

Les 208 sont tous républicains, opportunistes ou radicaux.

Les 53 comprennent 49 membres de la droite, plus 4 membres du centre gauche, MM. Martel, Barthélemy Saint-Hilaire, de Voisins-Lavernière, et Wallon.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Le sentiment général est que la séance d'avant-hier amènera à bref délai un remaniement ministériel.

M. Fallières serait sacrifié. Constans lui-même, dont les discours de vacances ont été en somme battus en brèche par M. de Freycinet et condamnés par l'ordre du jour voté par le Sénat, devrait également sauter le pas.

La division est si complète dans le ministère, que le cabinet a éprouvé le besoin de se réunir ce matin même sous la présidence de M. Carnot, afin de se mettre d'accord sur l'attitude à observer dans le débat sur l'interpellation Hubbard.

Réunion plénière des Gauches

Hier, les Gauches ont tenu une réunion plénière.

La discussion a été des plus violentes. Nous devons tout d'abord signaler sous quelle impression s'est ouverte cette réunion plénière.

On reconnaissait unanimement, dans les conversations de couloirs, que les déclarations de M. Fallières et celles de M. de Freycinet étaient radicalement contradictoires.

Il est de toute évidence que le ministère n'avait point affronté la discussion de l'interpellation Dide, sans arrêter sa ligne de conduite. Le garde des sceaux s'était conformé très probablement aux résolutions gouvernementales en faisant entendre un langage modéré, tendant à l'apaisement, en prononçant la solution pacifique que comportait l'état des esprits. Comment expliquer en ce cas le langage violent du président du conseil qui contrastait si fort avec celui tenu par M. Fallières? Celui-ci accepterait-il de bonne grâce un désaveu pareil? On a beau

avoir la réputation de « bon enfant », peu de caractères se plieraient à un tel rôle.

Les radicaux du Palais-Bourbon, mécontents de la modération du garde des sceaux, enchantés de la violence de M. de Freycinet, ont jugé qu'il fallait battre le fer quand il était chaud. Puisque le président du conseil paraît animé de dispositions énergiques, belliqueuses, à l'égard de l'Eglise, ne le laissons point exposé à subir l'influence modératrice de ses collègues et obtenons de lui des gages. Les actes valent mieux que les paroles.

C'est sous l'empire de ces impressions que les républicains du Palais-Bourbon ont ouvert leur réunion générale. Les modérés brillaient par leur absence.

Il nous serait impossible de reproduire ces débats animés, bruyants, dont les échos arrivaient jusqu'à nous; il nous suffira de vous informer des principales propositions faites par divers membres.

M. Manjan a proposé de donner au gouvernement le mandat impératif de provoquer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le gouvernement, a-t-il dit, s'y soumettra. En attendant il faut commencer par déposer un projet de loi sur les associations.

M. Pelletan a soumis cet ordre du jour : « La Chambre, résolue à défendre les droits de l'Etat laïque contre les prétentions cléricales de l'Eglise, invite le gouvernement à lui présenter les lois qui sont nécessaires pour préparer la dénonciation du Concordat. »

Enfin M. Turrel a fait la motion suivante : « La réunion plénière des gauches considère qu'il importe que le gouvernement et le parti républicain tout entier restent unis en présence des menées cléricales; mais qu'en l'état actuel on ne peut différer plus longtemps les mesures devant préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité, par acclamation.

M. de Freycinet, qui a poussé la fermeté jusqu'à la raideur, et l'affirmation des droits de l'Etat jusqu'à la menace, est-il content?

DANS LES COULOIRS

Tout cède le pas aux préoccupations que soulève l'interpellation d'aujourd'hui. Vingt-quatre députés sont inscrits pour prendre la parole; ce sont, par ordre de priorité : MM. Hubbard, Jamais, Turrel, Daynaud, Peyrusse, Pichon, Millevoje, M^{re} Freppel, MM. de Ramel, Goussot, Delahaye, Ricard de la Côte-d'Or, Terrier, de Lamarzelle, Duval, C. Dreyfus, Delafosse, Després, Thellier de Poncheville, Laur, Baudry d'Asson, Lavy, Rivet.

Les députés radicaux convoqués par leurs collègues qui avaient pris l'initiative de la formation du groupe progressiste, au nombre de soixante-deux, doivent tenir, avant la séance, une nouvelle réunion.

La droite a dû se réunir également.

Quant aux prévisions sur la solution du grand débat qui s'ouvre aujourd'hui et qui durera peut-être deux jours, elles s'accordent unanimement. Le ministère se verra contraint, par le langage de M. de Freycinet, à donner des gages aux radicaux. Il est donc certain

qu'il se trouvera au Palais-Bourbon une majorité qui emboîtera le pas aux violents.

Mais — et c'est là le danger — jusqu'où ira le cabinet? Acceptera-t-il l'ordre impératif de provoquer l'abrogation du Concordat en préparant les voies à la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Et s'il refuse les gages qu'on exigera de lui, qu'advient-il? Retrouvera-t-il, d'un autre côté, l'appoint nécessaire pour constituer une majorité hostile aux prétentions par trop radicales?

La situation du ministère — par sa faute — se trouve fort perplexe. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette lutte sur la question religieuse ne rehaussera pas le prestige de la République, fera croître le nombre des mécontents, et portera de nouvelles atteintes à la liberté.

SAC AU DOS

Comme toutes les œuvres inspirées par la haine, la loi des « curés sac au dos » est mal faite. En voici une nouvelle preuve à ajouter à toutes celles qu'on connaît déjà :

Il existe, dans cette loi du 15 juillet 1889, un certain article 93 qui vise les hommes appartenant aux classes 1868 à 1864 et qui est ainsi conçu :

« La présente loi est applicable aux hommes appelés en vertu des lois antérieures, libérés ou non du service militaire, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 45 ans. »

Le ministre civil de la guerre n'a pas trouvé cette disposition suffisamment claire. A la date du 31 décembre 1889, et après avoir demandé l'avis du Conseil d'Etat, il a pris une décision aux termes de laquelle toutes les classes, même celles qui ont été maintenues ou rappelées par la loi de 1889, doivent 25 ans de service commençant le 1^{er} novembre de l'année où les hommes ont été inscrits sur les tableaux de recensement militaire. — C'était, on le voit, la suppression arbitraire de la limite d'âge établie par l'article 93.

Aussi, des réclamations s'étant produites, M. de Freycinet a-t-il été contraint de revenir sur sa première décision. Il l'a fait en glissant subrepticement la note suivante dans la dernière affiche indiquant la répartition des classes : « toutefois, la classe de 1866 sera libérée définitivement le 1^{er} janvier 1892. »

A moins qu'il ait voulu donner des étrennes aux réservistes de la territoriale, nous ne voyons pas pourquoi le ministre préfère maintenant le 1^{er} janvier au 4^{er} novembre. Les deux dates sont aussi fantaisistes l'une que l'autre. Du reste, voici un exemple qui permet d'apprécier ce choix :

Un homme de la classe de 1866, né le 1^{er} janvier 1846, doit, de par le bon plaisir du ministre, rester inscrit sur les contrôles jusqu'au 1^{er} janvier 1892, tandis qu'aux termes de l'article 93, il était libérable, un an plus tôt, le 1^{er} janvier 1891, c'est-à-dire le jour où il avait atteint ses quarante-cinq ans.

Quant aux hommes des classes de 1868 à 1867, ils feront bien d'attendre les décisions ministérielles à venir pour connaître la date de leur libération définitive. En attendant, ils ne sauraient s'en rapporter à la loi.

LE SECRETARIAT DU TRAVAIL

On annonce la création par le parti ouvrier français d'une institution qui prend le titre de secrétariat du travail. Son but officiel est de centraliser tous les renseignements intéressant l'organisation et l'action socialiste et de se tenir en communication permanente avec les secrétariats des autres pays. Le secrétariat est composé de délégués nommés par les diverses fractions du parti.

C'est à la suite du Congrès socialiste international tenu à Bruxelles au mois d'août dernier que l'on a commencé à s'occuper de cette création votée par le Congrès pour chaque pays. Le véritable dessein des organisateurs est de relier et de coordonner l'action socialiste dans le monde entier. Chaque fraction du parti a fait connaître par délégués ses vues particulières. Pour arriver plus promptement à une solution conforme aux vœux des divers groupes, la dernière réunion générale a, sur la proposition de M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, constitué une commission chargée de condenser en une seule rédaction les diverses propositions. La commission s'est mise d'accord sur tous les points importants et nous croyons savoir que l'entente s'est faite sur les bases suivantes.

Il a été arrêté qu'on admettrait à prendre part aux travaux du secrétariat deux délégués de chacune des organisations suivantes :

1^o Chaque bourse du travail; 2^o la fédération des bourses du travail; 3^o chaque fédération de métiers comptant quinze syndicats au moins; 4^o le comité révolutionnaire central (blanquistes); 5^o le parti ouvrier socialiste révolutionnaire (Allemanistes); 6^o la fédération des travailleurs socialistes (Broussistes); 7^o l'agglomération parisiennne du parti ouvrier (Marxistes); 8^o les socialistes indépendants (Malou, Fournière, etc., etc.).

Ainsi constitué, le secrétariat aura pour mission de centraliser tous renseignements statistiques concernant les ouvriers et de se tenir en correspondance permanente avec les secrétariats des pays étrangers. On admet qu'il convient de laisser la plus grande initiative à l'institution nouvelle et de l'affranchir surtout de toute espèce de tutelle de la part des écoles socialistes ou des groupements d'ordre politique.

Le siège du secrétariat sera à la Bourse du travail où un délégué se tiendra chaque jour en permanence. Le Bulletin de la Bourse du travail sera l'organe officiel du secrétariat.

Pour subvenir aux frais de l'organisation, les groupes représentés au secrétariat verseront une cotisation mensuelle de dix francs.

Seuls, les socialistes boulangistes sont exclus de la combinaison. On a voulu, a-t-on dit, « les murer dans leur trahison ».

LE VOYAGE DU ROI DE PORTUGAL

Nous avons déjà signalé l'accueil chaleureux fait au roi et à la reine de Portugal au cours de leur récent voyage dans plusieurs provinces du royaume.

Le Figaro a reçu de Lisbonne une correspondance qui donne sur les incidents de ce voyage des détails fort intéressants.

Cette lettre constate que les acclamations populaires ont partout salué le roi sur son passage. La reine Amélie a obtenu un triomphe encore plus personnel, s'il est possible. On a écrit et répété avec infiniment de justesse, soit à l'époque du mariage, soit maintes fois depuis, que la fille aînée de M^{re} le Comte de Paris est une princesse accomplie.

Dans son élégante banalité, ce compliment, à l'usage des académiciens et des gens du monde, semble tout dire et ne dire pas encore assez. La vérité est qu'à mesure que l'expérience de la vie développe et mûrit ses qualités natives, la jeune souveraine se révèle de jour en jour d'une façon plus ostensible, plus éclatante, comme une femme d'un grand cœur, d'un esprit éclairé et d'un tact supérieur. Organisation bien précieuse pour la campagne et la plus naturelle auxiliaire d'un monarque constitutionnel, dans un temps où l'obligation de la bataille pour la vie menace de devenir plus que jamais la loi universelle des rois aussi bien que des particuliers.

AU BRÉSIL

Le paquebot *Bretagne*, de la société des transports maritimes, venant de Rio-de-Janeiro, apporte des détails sur la révolution qui a renversé le général Fonseca.

L'éménte a été générale. Sur plusieurs points, les impérialistes se sont emparés du mouvement. A Bahia, Permanbuco, Rio-de-Janeiro, où l'éménte était dirigée par les impérialistes, il y a eu cent cinquante morts. Avant de donner sa démission, le dictateur a fait incarcérer un millier de ses adversaires, et ordonné de nombreuses exécutions sommaires.

A Rio-de-Janeiro, un groupe comprenant une cinquantaine de Français ayant manifesté publiquement leur hostilité contre le général da Fonseca, ont été assaillis par 300 soldats ou policiers du dictateur qui en ont massacré douze dont voici les noms : MM. Vian, Parisol, Bousquet, Emery, Vincenzini, Mouton, Liantier, Traversier, Léon, Bienveillot, Lecordec et Bonnedond.

Une dépêche de Rio-de-Janeiro annonce, qu'en apprenant la mort de don Pedro, les journaux et les maisons de commerce placèrent à leurs fenêtres le drapeau brésilien en berne. La police voulut enlever les drapeaux, mais la foule s'augmenta et le gouvernement redoutant une nouvelle révolution, révoqua l'ordre qu'il avait donné d'enlever les drapeaux.

La situation devient critique dans l'Etat de Rio-de-Janeiro. Les mécontents s'arment.

Le gouverneur Portella tient bon à Nictheroy, mais les révolutionnaires organisent un gouvernement provisoire à Parabyba dont ils

ont fait leur capitale ; ils organisent une armée pour attaquer Nictheroy.

Le gouvernement central reste dans l'inaction. (Agence Havas.)

NOUVELLES DE CHINE

La légation de Chine à Paris a reçu de Pékin la dépêche suivante, qui ne fait d'ailleurs que préciser des faits en partie connus déjà :

« Après deux jours de combat, 28 et 29 novembre, les troupes impériales, commandées par le général Ioh, ont remporté une victoire complète sur les rebelles dans le district de Tsien-Tchang.

» On considère la défaite des insurgés dans ce district et dans celui de Ping-Tsuen comme définitive.

» Après le combat du 29, les troupes se sont mises en marche vers le district de Tchao-Yang, où se trouvent également des bandes insurgées.

» Les troupes impériales ont aussi remporté plusieurs victoires sur les rebelles, du côté de la Mandchourie.

» La région affectée par la révolte étant cernée de toutes parts, l'anéantissement des insurgés n'est plus qu'une question de jours.

» La légation fait remarquer que le pays dans lequel opèrent les troupes n'étant pas relié par le télégraphe avec Pékin, les nouvelles des opérations portées par des courriers mettent assez longtemps pour parvenir au gouvernement. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 décembre 1891.

La Bourse reste indécise malgré les encouragements qu'elle reçoit des places étrangères. Londres et Berlin arrivent en ferméte marquée ; la Banque d'Angleterre a baissé à 3 1/2 le taux de son escompte. Le 3 0/0 ancien reste à 95,82 en léger recul de 10 centimes sur hier, le nouveau à 94,77. Le 4 1/2 est bien tenu à 104,82.

La Rente Italienne se maintient à 90,87. L'Extérieure est influencée par les racontars relatifs à l'emprunt Espagnol. L'intervention de la maison Rothschild et de la Banque de Paris n'aura lieu pour garantir cet emprunt qu'au cas où il ne serait pas couvert en Espagne. Donc c'est à tort que l'on croit que cet emprunt sera émis en France. Le 3 0/0 Portugais résiste à toutes les attaques et se traite aux environs de 33 fr. Les Fonds Russes sont très fermes, le Nouveau à 78 15/16 et l'Orient à 62 9/16.

Les sociétés de crédit conservent à peu de chose près leurs cours de la veille. La Banque de Paris clôture à 740, le Crédit Lyonnais à 782, le Crédit Foncier à 1,230. La ferméte des actions de la Société Générale s'explique par la progression de ses bénéfices qui ressort de ses bilans mensuels. Le Crédit Mobilier est en reprise à 463.

La France catholique ne saurait rester indifférente à une entreprise qui est destinée à rendre plus faciles les communications entre la France et les Lieux-Saints. L'émission de 48,000 obligations de Jaffa à Jérusalem ouverte le 15 décembre par la Société Le Crédit

est donc assurée de rencontrer chez nous le meilleur accueil. Ce titre rapporte 25 fr. est émis à 450 fr. et ressort à 444 fr. pour ceux qui le libéreront par anticipation.

L'obligation Immeubles de France cote 379,75.

Les Chemins Economiques continuent de monter à 402 fr.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Théâtre de Saumur

PROCHAINE REPRÉSENTATION DE MM. DUMAINE ET TALBOT

Des amis et des admirateurs de M^{re} Agar ont formé le projet de lui élever un monument qui sera placé sur sa tombe.

MM. Dumaine et Talbot, l'ancien sociétaire de la Comédie-Française, qui ont été les camarades et les amis de M^{re} Agar, ont voulu apporter leur concours actif à la souscription qu'on va ouvrir. Se rappelant l'œuvre de vulgarisation dramatique et de décentralisation artistique que la tragédienne avait entreprise avec tant de succès et connaissant les sentiments de sympathie qu'on n'avait cessé de lui prodiguer à cette occasion, MM. Dumaine et Talbot ont pensé que, dans chacune des villes visitées par leur regrettée camarade, il se trouverait un public, fidèle à sa mémoire, qui se ferait un devoir d'assister à la représentation qu'ils y donneraient et de participer ainsi à l'édification d'un monument sur lequel seraient inscrits comme de vivants témoignages d'admiration les noms des villes qui auraient conservé le souvenir du passage de la grande artiste qui n'est plus.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 9 décembre. — Etienne Lecomte, rue de la Cocasserie ; — Eugène-Fernand-Xavier Barbier, aux Huraudières.

DÉCÈS

Le 8 décembre. — Louise Rioche, veuve Moïse Pironneau, 74 ans, domestique, rue Haute-Saint-Pierre ; — Félicie-Augustine Menanteau, épouse de Sylvain Villain, 49 ans, rue Fardeau.

Le 9. — Louis Milsonneau, retraité, 64 ans, époux de Isabelle-Eléonore Epagneul, rue Saint-Jean ; — Léon-Auguste Richard, 3 mois, rue d'Orléans.

Le 10. — Gaston Blin, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

ACTE DE PROBITÉ

Hier, dans l'après-midi, il a été perdu, rue Dacier, des lettres destinées à être mises aux guichets de la poste.

M. Meaubureau, domestique chez M. Pallu,

glacier, les ayant trouvés en face de l'hôtel de la Paix, s'est empressé de les remettre à leur propriétaire, dont le nom était inscrit sur les enveloppes.

L'une de ces lettres contenait un chèque.

On ne peut que louer la probité de M. Meaubureau.

Nous avons annoncé une troisième candidature républicaine dans l'arrondissement de Bauge, celle de M. Terrien.

Le *Patriote* insinue que cette candidature républicaine de M. Terrien appartient au groupe Varrailhon, Combiel et C^{ie}.

ENCORE LES AGRESSIONS NOCTURNES

A ANGERS

Décidément nous ne sommes pas au bout ! Chaque nuit est signalée par un nouveau méfait ou une tentative.

Celle que nous allons raconter aujourd'hui n'a avorté que grâce à l'attitude énergique et pleine de cranerie de celui qui était attaqué.

Lundi soir, vers dix heures un quart, un haut fonctionnaire de la ville, M. B..., passait dans le faubourg Bressigny, se dirigeant vers le boulevard pour rentrer à son domicile.

Arrivé près de la rue Desjardins, il aperçut plusieurs individus dont l'un s'approcha de lui en simulant l'ivresse et en faisant de formidables moulinets avec un énorme gourdin.

M. B..., qui n'avait pour se défendre qu'une canne, ne perdit pas son sang-froid et dit froidement au malfaiteur qui était arrivé à quelques pas de lui :

« Si vous faites un pas de plus, je vous tue. »

Le gredin fut effrayé par l'énergique attitude de M. B... et, tout en opérant une prudente retraite, prononça ces mots avec un horrible grassement :

« Ah ! Monsieur a un revolver, sans doute, alors... passons. »

Toute la bande s'éclipça et M. B... put rentrer sain et sauf à son domicile.

On nous signale une autre agression.

La semaine dernière, M. J..., demeurant rue Pocquet-de-Livonnère, rentrait à son domicile, vers une heure du matin, en compagnie de sa dame.

Il n'était plus qu'à quelques mètres de sa demeure, lorsque deux ou trois individus entourèrent les deux époux. L'un des agresseurs insulta de la façon la plus grossière M^{re} J... et parla même de l'entraîner.

M. J... saisit une grosse clef qu'il avait dans sa poche et en asséna un formidable coup sur la figure de l'audacieux malfaiteur.

Celui-ci tomba ensanglanté sur le sol.

L'attitude énergique de M. J... fit reculer le reste de la bande.

Les époux J... profitèrent de ce moment de

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Le lendemain, en se réveillant sous les rideaux de dentelle dans leur nid de soie bleue capitonnée, elles trouvèrent à leur chevet le visage bouleversé de M^{re} Antoinette.

La brave femme de charge prit quelques précautions pour leur annoncer que, la même nuit, leur malheureux père s'était fait sauter la cervelle, après avoir perdu ses derniers mille francs au cercle dont il était un des fervents habitués.

Les fillettes pleurèrent beaucoup, non la fortune engloutie, mais le père mort sans qu'elles aient pu entourer sa vieillesse de soins et d'amour, ainsi qu'elles le projetaient toutes deux le soir dans leurs heures de causerie.

Elles avaient à peine connu leur mère et bien peu ce père qui leur était enlevé d'une manière si tragique.

Un parent éloigné, nommé tuteur des orphelins, homme morose et égoïste, vint procéder

aux tristes formalités succédant à cet événement funeste.

Tout fut vendu : l'hôtel luxueux, les chevaux de sang, les équipages brillants, les meubles somptueux, jusqu'à la chambre exquise des deux sœurs, qui ne se quittaient jamais, pas même la nuit. Mikaëla eut une larme en voyant les gros souliers des commissaires-priseurs fouler le tapis bleu et blanc où les petits pieds des demoiselles de Saint-Maur avaient tant passé et repassé.

— Bah ! qu'avons-nous à regretter, puisque je t'ai et que tu m'as ? murmura Gaétane à l'oreille de Mikaëla.

Et Mikaëla retrouva son sourire en embrassant Gaétane.

Il ne leur restait rien, plus rien.

On entassa les portraits de famille, toute une galerie de rebarbatifs dans les greniers d'une vieille parente ; on garda seulement le piano, l'ami des jeunes filles, qui les égayait ou les consolait tour à tour ; car elles sont de fortes musiciennes, toutes les deux ; on emporta aussi les vêtements riches et élégants, inutiles pour le moment, mais dont plus tard les mains adroites de M^{re} Antoinette sauraient tirer parti.

Puis, comme il faut vivre, et que, malgré toute leur bonne volonté, Mikaëla et Gaétane ne peuvent se nourrir uniquement de baisers et de tendresse, on vendit les bijoux qui leur venaient de leur mère, ce qui donna le très maigre revenu de quinze cents francs.

— C'est tout ce qu'il faut ! s'écria Gaétane, que l'idée d'une vie absolument changée rendait toute heureuse.

— Nous travaillerons, dit résolument Mikaëla.

Et, d'après le conseil du tuteur, on enterra ces deux jeunesses dans un triste coin de la Franche-Comté, entre Jouhe et Dôle, avec cent vingt-cinq francs par mois à dépenser entre trois ; on leur donnait pour chaperon l'abnégation personnifiée en M^{re} Antoinette.

Voulez-vous son portrait aussi ? Petite, grasse, ronde, trottant comme une souris ; un bon visage éclairé par deux petits yeux de couleur équivoque, pleurant et riant successivement ; un tour de cheveux châtain sur sa tête dénudée par l'âge. Chose étrange : de ce petit corps sort une voix de basse-taille qui effraierait les malfaiteurs plus que le timbre nasillard de Josille, le fermier voisin, qui vient, à l'occasion, donner un coup de râteau à notre mo-

deste jardinier.

Mme Antoinette a élevé en partie les demoiselles de Saint-Maur, gémis pendant nombre d'années sur les prodigalités de son maître, prévu dès longtemps la catastrophe inévitable qui nous a faites du même coup orphelines et ruinées.

Quand il fut question de cloître Mikaëla et Gaétane entre les quatre murs de la *maison sans fenêtres*, petit bien qui leur a été légué par un parent éloigné, M^{re} Antoinette s'est écriée : « Je ne les quitterai pas, je les suivrai là-bas ? » Et pour cela les deux lutines l'ont embrassée à faire devenir cramoisies ses bonnes joues, car, sans elle, les jeunes filles eussent peut-être été condamnées à attendre leur majorité dans un couvent au lieu de respirer l'air un peu cru des montagnes, en définitive l'air de la liberté !

Et cependant Antoinette, vivement sollicitée d'aller demeurer avec son frère, ancien soldat retraité, allait mener une rude existence. N'est-ce pas elle qui, à la *maison sans fenêtres*, cumule tout le service ? M^{lles} de Saint-Maur ont vainement tenté de la décharger d'une partie du ménage ; Mme Antoinette les a renvoyées à leur piano en haussant les épaules et jetant

répét pour rentrer précipitamment dans leur domicile qui n'était qu'à quelques pas du lieu de l'agression. (Patriote.)

Nous avons raconté l'agression dont un chauffeur de notre ville a été victime dimanche soir, à sept heures, non loin de la gare Saint-Laud.

L'auteur de cette attaque est aujourd'hui connu. C'est un nommé Pasquier, Ernest, âgé de dix-sept ans, cordonnier, rue Saint-Nicolas.

La police a dressé procès-verbal contre lui pour coups et blessures.

La victime de cet aimable disciple de saint Crespin est M. Donval, qui habite rue Marceau, n° 9. (Journal de Maine-et-Loire.)

PRENEZ GARDE!

Il circule en ce moment à Angers des individus proprement habillés, coiffés de chapeaux haute forme et portant une serviette sous le bras. Ces personnes vont de maison en maison offrir du papier à lettres, des épingles, des peignes, des brosses, etc. Malgré le refus des gens auxquels ils s'adressent, ils persistent à vouloir entrer dans les maisons.

Cette semaine, un de ces individus s'est présenté chez M^{me} P..., demeurant rue de Buffon. Bien que celle-ci eût refusé catégoriquement d'acheter sa marchandise, le colporteur a pénétré de force dans l'habitation.

Ne serions nous pas en présence de la bande des voleurs nocturnes qui se livrerait à un travail d'inspection préalable.

(Petit Courrier.)

On lit dans le *Ralliement*, d'Angers :

« Le bateau de pêche Henri Rivière, de Fécamp, a miraculeusement échappé au naufrage malgré un mât et sa voilure emportés. Mais deux hommes sont blessés.

« Le bateau a trouvé un refuge à Saint-Vallery d'où il est revenu à quatre heures, remorqué par un vapeur dieppois.

« Cinq mille personnes sont sur les jetées.

« Les vingt-deux naufragés, ayant fait vœu, descendent en silence du bateau, et sans embrasser ni pères, ni mères, ni femmes, ni enfants, se rendent, toujours sans prononcer une parole, les blessés en tête, à la chapelle de la Vierge pour accomplir leur vœu.

« On n'a jamais vu un spectacle aussi émouvant que celui-là dans sa touchante simplicité. »

Une nouvelle Echelle de Sauvetage

Mardi, à 2 heures, avaient lieu, au moulin du Gû-de-Maulny, près Le Mans, les premières expériences d'une échelle pratique de sauvetage récemment inventée par M. le lieutenant Draullette et construite dans les ateliers de MM. Carel frères, concessionnaires du brevet.

un regard attendri sur les quatre petites mains blanches, pas maladroites cependant.

Et n'allez pas croire que Mikaëla et Gaétane passent leur temps nonchalamment étendues sur les souvenirs de leur ancienne splendeur, ou, assises au clavier, à roncouler de tendres mélodies. Attendez : nous allons retracer loyalement l'emploi des journées monotones qui s'écoulaient à la maison sans fenêtres.

Mme Antoinette, dès six heures du matin, nettoie, balaie, époussette. Il n'y a pas un grain de poussière dans les quatre petites pièces, pas l'ombre d'une toile d'araignée dans la niche de Méphisto.

Mlles de Saint-Maur rouvrent leurs beaux yeux au soleil ou au brouillard selon la saison entre sept et huit heures.

Si nous étions poète, nous dirions en termes imagés qu'un doux gazouillis d'oiseaux s'échappe de la petite chambre où les jeunes filles font leur toilette, coiffant mutuellement leur belle chevelure brune et... rousse, hélas !

Si le ciel est pur et la brise tiède, on ouvre l'étroite fenêtre enlâchée dans la vigne vierge, et l'on fait sa prière avec les fauvettes qui chantent dans les buissons. Pas de voisinage ennuyeux ou même agréable; pas de regards

Parmi les personnes qui assistaient à ces expériences, citons M. le capitaine et les lieutenants de la compagnie de sapeurs-pompiers du Mans, M. Gypleau, de l'usine à gaz, remplaçant M. Seguin, empêché, M. Morancé, architecte de la Ville, des sapeurs-pompiers, des sauveteurs de la Sarthe, des conseillers municipaux, etc. Toutes ont été frappées des immenses avantages que présente la nouvelle échelle.

Son inventeur, M. Edmond Draullette, a d'abord été sous-lieutenant au régiment des sapeurs-pompiers de Paris; il a passé comme lieutenant au 40^e régiment d'infanterie et, récemment, il a été renommé, avec son nouveau grade, aux sapeurs-pompiers. Voilà sept ans qu'il travaille à son échelle. Il a concédé à MM. Carel le privilège de sa construction.

Voici les principaux avantages de « l'Echelle pratique » :

1^o Elle pénètre dans les portes étroites grâce au système particulier de ses roues, elle peut ainsi attaquer le feu ou faire des sauvetages dans les cours intérieures et évoluer dans un espace de 3 mètres 50.

2^o Elle se tient rigide sans être appuyée à un mur lorsqu'il s'agit d'attaquer le feu à distance dans le cas où il sort par les fenêtres de l'édifice.

3^o Elle peut être traînée et manœuvrée par deux personnes : son poids n'est que de 340 kilogrammes à quinze mètres et de 620 à vingt mètres, alors que le plus léger système connu jusqu'à ce jour pèse 1,200 kilogrammes.

4^o Elle ne nécessite aucun apprentissage pour la manœuvre, ce qui est très appréciable en province où les secours arrivent toujours trop tard par suite du dispersion des sapeurs-pompiers dans la ville. S'il y a une échelle dans chaque quartier, les premières personnes qui entendront crier au feu ou au secours pourront l'utiliser instantanément.

5^o La manœuvre est très rapide (30 secondes au lieu de 5 minutes).

Ce simple énoncé suffit pour faire comprendre la supériorité de cet appareil sur les appareils similaires.

D'après la statistique, le feu éclate six fois sur dix dans les bâtiments qui n'ont point accès sur les rues, ceux qui sont en façade offrant généralement moins de chances d'incendie que les hangars, usines, entrepôts, écuries, qui se trouvent le plus souvent dans les cours.

Les échelles de sauvetage, construites jusqu'à ce jour, ont le grave inconvénient de ne pouvoir pénétrer dans les portes et les passages restreints, leur largeur et leur hauteur ne permettant point de les y faire pénétrer.

Destinée à être maniée, au besoin, par des personnes peu expérimentées, l'échelle est munie de petites balustrades en fer plat très légères, qui donnent une plus grande hardiesse à ceux qui l'escaladent ou qui s'en servent pour descendre. — Deux hommes suffisent d'ailleurs pour l'amener sur les lieux d'un sinistre, et pour la manœuvrer.

curieux jetés par-dessus le petit mur, la maison étant isolée dans la campagne. Mlles de Saint-Maur ne rougissent pas de montrer leurs blanches épaules au soleil, et aucune oreille indiscreète ne recueille les propos un peu fous égrenés dans l'air du matin.

La toilette finie, on descend à bride abattue, même la boîteuse, l'escalier-échelle; on court appliquer quatre baisers retentissants sur les joues de Mme Antoinette, qui tricote déjà dans sa cuisine propre comme un palais de rois, surveillant d'un œil sévère le lait mousseux qui a des velléités de passer par-dessus la casserole.

Ce lait se partage ensuite entre trois tasses de porcelaine où l'on émiette le pain frais que vient d'apporter Josille.

Pendant qu'Antoinette remet son domaine en ordre, Mikaëla et Gaétane franchissent la petite porte et sont aussitôt renversées par les bonds prodigieux et les folles démonstrations de leur vieil ami Méphisto et de Mlle Riquette, la chèvre; ce sont alors des jeux et des rires auxquels viennent se mêler (pas aux rires, par exemple!) les deux poules, nullement effarouchées du tapage.

On fait ensuite le tour du jardinet, consta-

Mardi, les expériences étaient naturellement dirigées par M. le lieutenant Draullette qui, tout d'abord, a fait l'ascension du 4^e étage de l'usine. Il a été suivi par un certain nombre de pompiers et d'autres personnes. — Un jeune homme, M. Fouque — simulant un sinistré retiré du feu — s'est fait descendre du haut de l'usine, en suivant l'échelle avec une simple corde passée sous les bras.

Toutes les expériences, très variées, ont admirablement réussi et ont vivement intéressé ceux qui y assistaient.

Ajoutons que cette échelle réalise une économie considérable sur les types adoptés jusqu'à ce jour, puisque son prix de revient n'est que de mille francs environ; cette minime dépense permettra, nous l'espérons, à chaque ville, soit par un vote de crédits, soit par une souscription de quelques centimes, d'acquiescer à bref délai la collection d'échelles nécessaire pour assurer la tranquillité de ses habitants, au moyen d'une échelle par quartier...

Nous ne pouvons donc que féliciter chaudement l'inventeur et MM. Carel frères, qui ont mis, pour la construction, leurs grands ateliers et leur vaste outillage à sa disposition.

(La Sarthe.)

ENFANT ABANDONNÉ

Un de nos confrères raconte que, dans la nuit de samedi à dimanche, le train qui part d'Orléans à deux heures et demie arrivait aux Aubrais, quand une portière s'ouvrit et un jeune couple descendit à contre-voie.

A ce moment, un employé du chemin de fer de la gare de Tours, qui voulait rentrer chez lui, cherchait un compartiment pour dormir; ayant vu descendre ces deux voyageurs il regarda; voyant qu'il n'y restait personne il s'y précipita et s'y coucha.

Il ne tarda pas à s'endormir, mais à peine était-il endormi qu'il entendit des vagissements d'enfant qui partaient du compartiment; il se leva tout effaré : il aperçut dans un coin, enveloppé dans un fichu de laine noire, un bambin né depuis peu.

Vous pensez si notre homme était embarrassé; pas de nourrice sous la main, pas même un méchant biberon, et le moutard poussait des cris désespérés.

Enfin le train file vite, l'espoir d'arriver à Blois ranimait le courage du père nourricier malgré lui. Là, se disait-il, je me débarrasserai de mon épave, je la déposerai au magasin des objets trouvés.

En effet, aussitôt arrivé, il fait prévenir le chef de service, M. Menier, qui a recueilli le poupon et qui, au lieu de le renfermer au magasin, l'a envoyé à l'Hôtel... Dieu.

On écrit de Brest :

« Samedi, un vol de 160,000 francs, en titres divers au porteur et nominatifs, a été com-

tant que la salade monte, que les roses s'épanouissent et que les pommes grossissent.

Neuf heures trouvent ces demoiselles au petit salon étudiant leur piano à quatre mains ou à deux, successivement; puis on écrit, on lit, et jusqu'à midi on raccommode les vêtements ou le linge, on coud, pendant qu'Antoinette prépare le repas et repasse sa lessive de la veille.

Puis un frugal déjeuner les réunit toutes les trois, tous les quatre, devrions-nous dire pour ne point faire tort à Méphisto; des œufs frais de nos poulettes, des légumes du petit jardin et souvent un peu de viande achetée à la ville. Mais Mikaëla et Gaétane croquent plus volontiers les fruits qu'elles ont vus pousser, les crêpes si finement fabriquées, et elles font la moue à la côtelette et au beefsteak pendant que la cuisinière fait les gros yeux. Quant à celle-ci, la pauvre chère âme, elle était habituée à Paris à prendre son café tous les jours; et elle s'en passait à la maison sans fenêtres, et il a fallu les yeux clairvoyants de ces demoiselles pour constater que la migraine la prenait chaque après-midi. Aussi, tous les mois, Mikaëla et Gaétane, allant à la ville dans la carriole de Josille, qui reçoit une petite étrenne à

mis, chez le docteur Miriel, demeurant, 24, rue d'Aiguillon, à Brest.

» L'enquête, commencée aussitôt, a amené l'arrestation, à la Bourse, d'une femme nommée Marie Jacquen, âgée de quarante-sept ans, au service du docteur Miriel. »

Dernières Nouvelles

Paris, 11 décembre, 12 h. 42 soir.

Le conseil de cabinet a arrêté ce matin le sens des déclarations que le gouvernement fera aujourd'hui à la Chambre, en réponse à l'interpellation Hubbard.

Ces déclarations seront identiques à celles faites avant-hier au Sénat. On croit que le gouvernement obtiendra aujourd'hui à la Chambre le vote d'un ordre du jour identique à celui du Sénat.

HAVAS.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

JAFFA à JERUSALEM

ÉMISSION de 18,000 Obligations de 500 fr.

Rapportant 25 francs par An, remboursables à 500 fr. en 68 ans

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Coupon de 12 fr. 50 au 15 Mars 1892 attaché

Payables	En souscrivant.....	Fr. 50
	A la répartition du 25 au 31	
	décembre 1891.....	100
	Du 5 au 10 février 1892.....	100
comme suit	Du 5 au 10 mars 1892.....	100
	Du 5 au 10 avril 1892.....	100
		450 fr.

Le souscripteur pourra, à toute époque, escompter les versements à 4 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Décembre 1891

A Paris, à la Société LE CREDIT, 18, Place Vendôme.

A Lyon, à l'Agence du CREDIT, 37, Rue de l'Hôtel-de-Ville.

Et chez tous les Correspondants du CREDIT en province.

A Londres, International Trustee Assets & Debentures Corporation.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE A PARIS

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre
compris, marque John Alvarés, de
Kingston (Antilles).

On peut déguster.

L. GODET, propriétaire-gérant.

cet effet, rapportent parmi les paquets de mercerie et d'épicerie une livre de moka. Mme Antoinette a grondé la première fois, mais force lui a été d'obéir.

(A suivre.)

— Pourquoi n'êtes-vous pas allé hier à l'enterrement de...

— Je ne vais jamais, interrompit le poète, à l'enterrement des gens qui n'assisteront pas au mien.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. — Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 14 Décembre 1891

Avec le concours de M^{lle} PORTALIER, première chanteuse d'opérette.

Les Cloches de Corneville

Opérette en 3 actes, musique de Robert

PLANQUETTE.

M^{lle} SALVAGET remplira le rôle de *Serpolette*.

M^{lle} PORTALIER jouera, comme début, celui de *Germaine*.

ON COMMENCERA PAR

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, de CH. NARRY.

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

Par adjudication amiable, A Allonnes, en l'étude de M^e DENIEAU, notaire,

Le DIMANCHE 3 JANVIER 1892, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Sise au bourg d'Allonnes, DITE

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

Avec servitudes, cour et jardin, Le tout d'une contenance de 49 ares 63 centiares.

Loyer annuel, 450 francs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e DENIEAU, notaire. (884)

Étude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

VENTE

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, à midi; le Dimanche 27 Décembre 1891, et jours suivants (le dernier dimanche à midi),

AU

Château de Morains

Commune de Dampierre, après le décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteilles de VINS BLANCS des années 1870-1873-1874-1881 et 1884;

De plusieurs Tonnes de VINS ROUGES des années 1887-1890;

De vins mousseux;

De partie de la Récolte de 1891: 67 barriques de vins blancs de courts-bois, 1^{re} classe; — 25 barriques de vins blancs divers et 10 barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur frais.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagnoux, ou à M^e LELIEVRE, notaire. (885)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Un BON APPIECEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (665)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

M^e GUÉRET, notaire à Allonnes, demande UN CLERC sachant faire les actes courants. Pressé.

Bons appointements.

A CÉDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolf et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(86^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Francs à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS



Lundi 30 Novembre

ET JOURS SUIVANTS

Vente

AU

PALAIS

DES MARCHANDS

ANGERS

De toutes les Marchandises composant l'assortiment de M. DEVAUX, tapissier, achetées au syndic de la liquidation judiciaire. — Meubles, Articles d'Ameublement.

Nombreuses Occasions

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— — très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	1 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron moelleux.....	—	1.20

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

